

Déclaration de Saly - Sénégal

Les participants à l'atelier régional sur l'enquête et le rapportage de la corruption et du crime organisé dans le Sahel

Du 24 au 27 novembre 2014, des journalistes d'investigation de 14 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que des journalistes de l'Amérique Latine et de l'Europe, se sont réunis à Saly, au Sénégal, lors d'un atelier régional sur l'enquête et le rapportage de la corruption et le crime organisé dans le Sahel.

Soutenu par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO), le Réseau Africain de Centres d'Investigation et de Rapportage (ANCIR) et le Projet pour le rapportage du crime organisé et la corruption (OCCRP), l'atelier avait pour but de (1) sensibiliser les journalistes de la région sur les effets désastreux de la corruption et du trafic illicite sur le développement humain et la sécurité humaine; (2) partager les connaissances et les expériences entre les participants sur les techniques d'enquête pour exposer des actes de corruption et de trafic illicite; (3) examiner les possibilités de réseaux de collaboration entre les journalistes d'investigation provenant d'Afrique de l'Ouest et du Centre, d'Amérique Latine et d'Europe.

Conscients de l'ampleur de la corruption et du crime organisé dans la région du Sahel, dont les effets néfastes affectent le développement et la sécurité;

Conscients de l'impunité persistante face à ces crimes et le manque d'action satisfaisante des institutions chargées de lutter contre ces phénomènes;

Conscients des menaces en termes de poursuites pénales et d'insécurité physique qui pèsent sur les journalistes d'investigation dans l'exercice de leur travail au sein de la région;

Prenant acte de la mise en place du Réseau Africain de Centres d'Investigation et de Rapportage (ANCIR) au courant de l'année 2014;

Rappelant l'Article 13 de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui prévoit que « Chaque État Partie prend des mesures appropriées pour favoriser la participation active de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public [...] Cette participation devrait être renforcée par des mesures consistant à respecter, promouvoir et protéger la liberté de rechercher, de recevoir, de publier et de diffuser des informations concernant la corruption. »;

Rappelant l'Article 5 de la Convention de l'Union Africaine par laquelle les États parties s'engagent à « adopter les mesures législatives et autres pour protéger les informateurs, et les témoins dans les cas de corruption et d'infractions assimilées, y compris leur identité » et à « adopter des mesures afin d'assurer que les citoyens signalent les cas de corruption, sans craindre éventuellement des représailles »;

Rappelant les principes directeurs de l'UNESCO sur le droit d'accès à l'information adoptés en 2004 à Paris;

Les participants à l'atelier :

1. **Encouragent** les journalistes et les médias de la région à pratiquer davantage d'investigation et d'aller au-delà de simples révélations;
2. **Encouragent** les journalistes et les médias de la région à mettre en place des structures locales à cette fin;
3. **Encouragent** les journalistes et les médias à utiliser les nouvelles technologies pour se mettre en réseau au sein et au-delà de la région et développer une base de données d'articles de presse concernant la corruption et le crime organisé;
4. **Encouragent** les journalistes et les médias à mettre en place des plateformes permettant aux citoyens de dénoncer les actes de corruption et de crime organisé;
5. **Invitent** les journalistes à toujours faire preuve de discernement et de responsabilité dans la réalisation de leurs investigations;
6. **Recommandent** la création d'un Centre de Journalisme d'Investigation pour promouvoir le renforcement de capacités continu des journalistes de la région en la matière;
7. **Encouragent** les journalistes d'investigation à renforcer leur collaboration avec les institutions de lutte contre la corruption et la criminalité organisée au sein de la région;
8. **Exhortent** leurs gouvernements à promouvoir l'accès à l'information par l'adoption de législation adéquate en la matière;
9. **Encouragent** les gouvernements de la région à prendre les mesures nécessaires pour dépenaliser les délits de presse et assurer la protection physique des journalistes d'investigation;
10. **Encouragent** les gouvernements à adopter des mesures adéquates, y compris des législations, pour protéger les témoins et les lanceurs d'alerte;
11. **Invitent** les journalistes de la région à diffuser cette déclaration au sein de leurs publications, leurs organismes et leurs réseaux respectifs;
12. **Expriment** leurs remerciements aux organisateurs de la rencontre, notamment, l'ONUSC, l'UNESCO, IPAO, ANCIR, OCCRP et les appellent, ainsi que tous les autres partenaires, à continuer leur accompagnement des actions envisagées ci-dessus.

Fait à Saly, le 27 novembre 2014